MASSIF DU RISOUX

Départements du Jura et du Doubs
Altitudes : 1076 - 1291 m
Surface indicative : 1 846 ha
Références : FR4301319 - pSIC
FR4312002 - ZPS

Communes concernées :
Bellefontaine
Bois-d'Amont
Chapelle-des-Bois
Morez
Les Rousses

NATURE DU SITE

Forêts - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Habitats forestiers.

DESCRIPTION DU SITE - INTERET

Le Massif du Risoux constitue une structure anticlinale qui domine l'accident de Morez situé au sud-ouest. Cet anticlinal se poursuit au delà de la frontière suisse jusqu'à l'accident de Vallorbe-Pontarlier. Son altitude varie entre 1250 et 1300 m et ses limites topographiques sont marquées par des escarpements importants. L'intense érosion glaciaire a façonné le relief du replat sommital en d'immenses dépressions et combes étroites au fond desquelles les masses d'air froid plus denses restent prisonnières. Sur les sommets, l'eau et le gel ont sculpté les dalles calcaires compactes en lapiaz*.

Ce massif forestier présente par son étendue, son altitude et la diversité des milieux naturels une valeur biologique considérable. Les formations végétales représentées appartiennent aux étages montagnard supérieur* et subalpin*.

⇒ La **hêtraie-sapinière** représente le stade climacique* de l'étage montagnard* supérieur et occupe les secteurs d'altitude inférieure à 1200 - 1300 mètres, sur les pentes moyennes et faibles. Le peuplement est dominé par le hêtre et l'épicéa, le sapin étant inégalement réparti (absent dans la partie sud). La nature des sols et la régénération naturelle du hêtre, très dynamique sur certains secteurs (petites propriétés privées des bordures, certaines parcelles de forêt communale) peut induite l'existence de hêtraies denses et monospécifiques. Quelques anciens prés-bois sont colonisés par des peuplements presque purs d'épicéas. A ces exceptions près, les hêtraies sapinières sont traitées en futaie jardinée si bien que le sous-bois, toujours frais, est particulièrement riche en espèces avec une strate herbacée dominée par la fétuque des bois. Quelle que soit l'altitude, les forêts de pente se succèdent et se remplacent selon les mêmes lois : variation de la taille, de la mobilité des cailloux, pourcentage d'espaces vides entre les blocs. Ainsi, en situation plus froide et sur éboulis plus ou moins grossiers, la hêtraie-sapinière évolue vers une **hêtraie à adénostyle** ou une érablaie à spirée, lorsque l'éboulis est enrichi en terre fine.

⇒ A partir de 1200 m d'altitude, sur sol acidifié en surface par les précipitations abondantes, la **hêtraie-érablaie** (ou hêtraie à hautes herbes) qui représente le climax* de l'étage subalpin* se rencontre sous forme d'îlots ponctuels. L'érable sycomore, vigoureux, a souvent été éliminé par les traitements sylvicoles qui tendent à favoriser les essences résineuses. Si le couvert arboré demeure clairsemé, la strate arbustive est assez bien développée avec le sorbier des oiseleurs, les chèvrefeuilles noir et des Alpes ou le rosier des Alpes. L'exubérance des espèces herbacées confère au groupement une physionomie tout à fait originale avec la présence d'espèces de grande taille comme le prénanthe pourpre, le persil sauvage, la renoncule à feuilles d'aconit...

⇒ Sur les lapiaz de la zone centrale fortement érodée, s'installe la **pessière à doradille** où l'épicéa assure à lui seul la couverture arborée. Quelques arbustes comme le rosier des alpes, le chèvrefeuille noir dominent un peuplement clairsemé. Cette pessière s'installe sur des sols peu épais, très humifères et acides en surface, favorables à une petite orchidée, la listère cordée. Cette pessière sur lapiaz est traitée en futaie jardinée et les conditions de sol et de climat conditionnent une forêt claire à fort recouvrement de myrtilles et d'airelles.

⇒ Dans les nombreuses dépressions apparaissent fréquemment des mégaphorbiaies d'altitude (formation de hautes herbes des sols eutrophes*) à laitue des Alpes.

⇒ En plusieurs endroits apparaissent des tourbières intra-forestières, riches en sphaignes et installées sur des pentes, phénomène exceptionnel dans le Jura. Leur situation est liée à une alimentation par des eaux acides (eaux de pluie et eaux de ruissellement acidifiées par les sols).

La Chaux Sèche, la Roche du Creux, de même que les différents "plans" permettent le développement de pelouses sommitales mésophiles* qui contribuent à la diversification d'un site à flore subalpine* typique et remarquable : nigritelle noire, campanule en thyrse (toutes deux protégées en région Franche-Comté)... La végétation des corniches et des falaises est caractéristique : l'orientation sud, comme à la Roche du Creux favorise une flore de sols secs et ensoleillés (flore xérophile*). On ne saurait clore cette présentation des milieux rocheux sans parler des éboulis situés en pied de falaise. Ils constituent un des plus beaux exemples présents en Franche-Comté à l'étage montagnard*. Aux quelques plantes herbacées hautement spécialisées des éboulis mobiles, font suite, dans les parties plus stables, érables et sorbiers.

Cette variété de milieux s'accompagne d'une faune caractéristique des forêts d'altitude. Ainsi, la forêt du Risoux est connue comme un bastion historique de la chevêchette d'Europe en France, mais cette réputation ne doit pas occulter, d'une part, la présence d'effectifs non négligeables dans les massifs périphériques et d'autre part, le reste du peuplement de ce massif : gélinotte des bois, grand tétras, venturon montagnard, tarin des aulnes.

La population de gélinotte des bois est très fluctuante sans qu'il soit possible de mettre en évidence un déclin : l'effectif se situe dans un épisode bas aux environs de 80 individus. Le grand tétras présente une population limitée à moins de 40 individus dont seulement 9 coqs chanteurs pour les années 2000/2001. La conservation de la population du Risol-Mont-d'Or-Risoux est considérée comme prioritaire par les spécialistes. En Franche-Comté, il n'y a plus que sur ce massif qu'on trouve des habitats très favorables à leur reproduction.

Les chouettes d'altitude trouvent dans la forêt du Risoux un habitat de prédilection puisque les densités constatées sont assez fortes. Les pentes peuplées de hêtres sont très favorables au pic noir offrant des cavités à la chouette de Tengmalm alors que la partie centrale est très favorable à la chevêchette d'Europe (la présence de Pic épeiche dans la zone centrale conditionne l'existence de cavités favorables à l'espèce). Enfin, les zones de régénération sont préférées alors que les zones réellement ouvertes sont évitées.

Chevêchette d'Europe

Les falaises bordant le massif abritent entre 1 et 3 couples de faucon pèlerin. Ces oiseaux exploitent, tout comme les autres rapaces (milans et bondrée) le massif forestier et les vallées avoisinantes.

La présence régulière, en petits effectifs, du tarin des aulnes peut être envisagé sur le massif. Le venturon montagnard est abondant aux abords de la Chaux Sèche : la pessière claire, mésophile à sèche avec de nombreuses lisières représenterait son habitat de prédilection. Ce site constitue donc probablement une zone importante pour la nidification de cette espèce.

Pic noir

La Chaux-Sèche enfin constitue une originalité importante de ce massif, laissant la possibilité à certaines espèces de milieux ouverts ou semi-ouverts de nicher (venturon montagnard, alouette lulu et tarin des aulnes dans une moindre mesure).

Pour les reptiles, ce secteur présente une caractéristique biogéographique importante avec la jonction des domaines de la vipère aspic et de la vipère péliade. Chez les mammifères, le lynx est très bien représenté dans ce secteur et dans le monde des insectes, quelques papillons diurnes sont remarquables. A ce titre, le massif abrite la plus belle population franc-comtoise de piéride de la bryone, insecte d'altitude relativement rare et lié aux bordures des chemins où l'arabette constitue la plante hôte. Il convient également de signaler l'apollon et le protée, tous deux protégés et inféodés aux pelouses sèches.

Malgré les mesures réglementaires, ce site subit, durant la période hivernale et estivale, une pression touristique très importante. Plusieurs atteintes aux habitats ont été enregistrées ces dernières années et attestent d'un manque d'attention évident pour ce secteur unique en Franche-Comté. L'intégration au réseau Natura 2000 permettra, peut-être, de réunir tous les acteurs présents sur ce massif afin de renforcer sa protection en apportant des réponses à la demande touristique, en poursuivant une gestion forestière favorable au grand tétras, au venturon montagnard et à la chevêchette d'Europe, trois espèces très bien représentées dans le Risoux, et en garantissant l'intégrité des biotopes intra-forestiers (pelouses, corniches, éboulis, bords de routes...).

DÉLIMITATION PROPOSÉE

La délimitation proposée pour une désignation dans le réseau Natura 2000 comprend deux secteurs emboîtés, l'arrêté de protection de biotope situé au centre étant ceinturé par une zone tampon périphérique.

L'essentiel des enjeux prioritaires figurant dans la directive "habitats" de même que l'essentiel de la population de tétras sont regroupés sur le secteur protégé par arrêté de biotope (pessières à doradille, hêtraies-érablaies, mégaphorbiaies et pelouses montagnardes, tourbières de pente) d'où un cadre de préservation efficace.

Par rapport à cette zone centrale généralement composée de peuplements forestiers clairs naturellement très favorables au grand tétras, la zone périphérique constitue un espace forestier où les interventions sylvicoles sont nécessaires pour maintenir la qualité des habitats du grand tétras. Des secteurs d'intervention privilégiés apparaissent et des opérations basées sur le volontariat avec des contrats de travaux ont été réalisés dans le cadre du programme Life. Leur poursuite, sans autre disposition réglementaire, doit être privilégiée dans l'avenir. Cependant, subsistent des difficultés auxquelles il convient de trouver des réponses (morcellement de la propriété, manque de dessertes).

Enfin, quelques habitats naturels de très grand intérêt sont regroupés sur un espace assez restreint : la Chaux Sèche et les Plans (pelouse), la Roche-du-Creux (pelouse, falaise et éboulis). Leur préservation durable repose sur l'organisation de la fréquentation touristique et le maintien de pratiques pastorales.

POLITIQUES DE PRÉSERVATION ACTUELLES

Les politiques de préservation et de gestion du massif actuellement conduites satisfont pleinement aux objectifs de Natura 2000.
Tout d'abord, un arrêté de protection de biotope a été mis en place sur la partie centrale du Risoux, cette réglementation ayant pour principal objectif d'organiser la fréquentation touristique hivernale. Un comité local garantit sa bonne application de même qu'il propose les mesures susceptibles d'en améliorer son efficacité.

Parallèlement, un programme Life Nature a été conduit durant la période 1993-1997. Il visait à la protection des populations de tétraonidés, notamment grâce à :

- une meilleure connaissance de leurs populations et habitats ;
- l'identification des facteurs limitant pour ces deux espèces ;
- l'établissement des orientations de gestion sylvicole et leur mise en œuvre ;
- la formation et la sensibilisation de tous les acteurs.

De nombreuses expérimentations ont été mises en œuvre sur le Risoux. Du point de vue économique, il apparaît que les actions n'engagent généralement pas de surcoûts notables. En même temps, les professionnels s'accordent tous pour déclarer que je jardinage favorable au tétras est également la plus intéressante du point de vue économique parce qu'adaptée au climat et à la nature des sols.

OBJECTIFS ET PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES DE GESTION À ATTEINDRE SUR LE SITE (D'APRES LE DOCUMENT D'OBJECTIFS)

- Retour au pastoralisme extensif sur Chaux Sèche
- Maîtriser la fréquentation hivernale pour assurer la quiétude du grand tétras
- Poursuite de la gestion forestière actuelle avec quelques infléchissements, comme par exemple l'ouverture des hêtraies fermées privées
- Contrôle de l'ouverture des habitats ouverts, notamment les zones de nourrissage des poussins de tétras

DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

Justifie la proposition de site d'intérêt communautaire, en vue d'intégrer le réseau Natura 2000 comme Zone spéciale de conservation

Habitats naturels d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la directive habitats :

Code	Habitats d'intérêt communautaire	* : prioritaire
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	
6230	Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	*
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles des étages montagnard à alpin à mulgédie des Alpes	
8130	Éboulis méditerranéens et occidentaux thermophiles*	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*	
9140	Hêtraies subalpines à érables (érablaie à sorbier, hêtraie subalpine à hautes herbes)	
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins avec tilleul et érable	*
9410	Forêts acidophiles à épicéa des étages montagnard à alpin (pessière à doradille)	

Espèce animale, inscrite à l'annexe II de la directive habitats :

Groupe	Nom de l'espèce
Mammifères	Lynx

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées sur le site

	Végétaux	Invertébrés	Oiseaux	Autres vertébrés
Niveau européen	/	/	9	1
Niveau national	/	2	3	11
Niveau régional	6	/	/	/

GLOSSAIRE

Chasmophytique : *se dit d'une plante colonisant de faibles épaisseurs de terre accumulées dans les fissures de la roche.*
Eutrophe *: riche en éléments nutritifs et à forte activité biologique.*
Lapiaz *: bancs de calcaire durs séparés en gros blocs par la dissolution d'éléments calcaires plus tendres.*
Mégaphorbiaie *: formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.*
Mésophile *: qualificatif utilisé pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient sécheresse - humidité*
Montagnard *: adjectif caractérisant l'étage de végétation à une altitude comprise entre 700 et 1200 mètres.*
Subalpin *: étage de végétation se développant au dessus de 1200 mètres d'altitude dans le Jura.*
Thermophile *: aimant la chaleur*
Xérophile *: qualificatif utilisé pour désigner des espèces végétales aimant les milieux secs.*

Massif du Risoux

DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

Justifie la proposition de site d'intérêt communautaire, en vue d'intégrer le réseau Natura 2000 comme Zone de protection spéciale.

Espèces animales inscrite à l'annexe I de la directive "oiseaux" :

Bondrée apivore
Chevêchette d'Europe
Chouette de Tengmalm
Faucon pèlerin
Gélinotte des bois
Grand tétras
Milan noir
Milan royal
Pic noir

Bondrée apivore

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées sur le site

	Végétaux	Invertébrés	Oiseaux	Autres vertébrés
Niveau européen	/	/	9	1
Niveau national	/	2	3	11
Niveau régional	6	/	/	/

GLOSSAIRE

Chasmophytique : *se dit d'une plante colonisant de faibles épaisseurs de terre accumulées dans les fissures de la roche.*
Eutrophe *: riche en éléments nutritifs et à forte activité biologique.*
Lapiaz *: bancs de calcaire durs séparés en gros blocs par la dissolution d'éléments calcaires plus tendres.*
Mégaphorbiaie *: formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.*
Mésophile *: qualificatif utilisé pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient sécheresse - humidité*
Montagnard *: adjectif caractérisant l'étage de végétation à une altitude comprise entre 700 et 1200 mètres.*
Subalpin *: étage de végétation se développant au dessus de 1200 mètres d'altitude dans le Jura.*
Thermophile *: aimant la chaleur.*
Xérophile *: qualificatif utilisé pour désigner des espèces végétales aimant les milieux secs.*